



10 OCT. 2024

COMMUNE DE FREJUS

MENTION DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL ENTRE LA VILLE DE FREJUS ET LA SOCIETE COMPAGNIE IMMOBILIERE MEDITERRANEE DEVENUE FDI MEDITERRANEE OUEST

Par délibération n°1094 en date du 20 juin 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Fréjus a approuvé l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) relative à la réalisation d'équipements publics d'infrastructures et de superstructures dans les quartiers de CAIS/CAPITOU.

Le Maire de la commune de FREJUS, dûment habilité par cette même délibération, a procédé à la signature de cette convention de projet urbain partenarial en date du 30 septembre 2024 conjointement avec Monsieur Jean-Baptiste AUBRY, Directeur de la Société FDI Méditerranée Ouest.

La délibération du conseil municipal du 20 juin 2024, ainsi que l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial sont consultables en Mairie de FREJUS, service Urbanisme, aux heures et jours ouvrables.

La délibération relative à l'avenant à la convention de projet urbain partenarial entre la ville de Fréjus et la Société FDI méditerranée ouest sera également publiée sur le site internet de la ville.

La présente mention sera affichée en mairie et téléversée sur le portail national de l'urbanisme.

Le Maire

David RACHLINE

